



DELIB 33-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 20 juin 2024 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 16/06/2024

Date d'affichage : 16/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt juin à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGES, Nadège BOUYASSE et Martine BOUSQUET et Messieurs Francis LEDOUX, Simon SAFFORES

Excusés : M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES, Mme Evelyne ROUANET pouvoir à Mme Emeline PAGES, M. Cédric GARCIA pouvoir à Mme Alexia BOUSQUET

Retards : M. Jean-Luc IMART arrivé à 21h48, il prend part au conseil à partir de la délibération

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à signer la convention Veolia pour l'exploitation STEP et réseau pour l'année 2024

Mme le maire explique que le contrat d'exploitation de la step et des réseaux est arrivé à échéance, elle rappelle que le contrat a été joint avec les convocations.

Elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat avec la société Véolia.

Après délibération le conseil autorise Mme le maire à signer cette convention pour l'année 2024.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET